

• AGISSEZ, AVEC NOUS !

L'adhésion

En adhérant, vous participez à la vie associative du CREAI et pouvez être élu dans ses instances dirigeantes.

- Personne physique : **17€**
- Personne morale non gestionnaire : **50€**
- Personne morale gestionnaire : **155€**
L'adhérent s'engage alors à faire verser une contribution solidaire par les ESMS qu'il gère.

La contribution solidaire

Plus qu'une simple adhésion, la contribution traduit la volonté d'un adhérent d'engager ses ESMS dans la poursuite d'objectifs partagés avec le CREAI, outil technique d'objectivation et d'accompagnement. Pour ce faire, les ESMS bénéficient de tarifs préférentiels sur les prestations du CREAI.

Cotisation annuelle en fonction des ETP

0 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 40	41 à 70	71 à 90	91 à 150
150€	250€	350€	500€	850€	1000€	1500€

En engageant l'ensemble de ses ESMS et pour un total supérieur à 150 ETP, une contribution sera calculée sur une base de 1000€ pour 100 ETP au sein d'une convention pluriannuelle.

Les avantages	Adhésion	Contribution solidaire
Voix délibérative à l'Assemblée générale	•	
Eligibilité aux instances dirigeantes du CREAI	•	
Voix consultative à l'Assemblée générale		■
Tarif réduit aux journées d'étude régionales		■
Tarif réduit sur les prestations de conseil et formation en Intra : 1000€ au lieu de 1300€ / jour		■
Appui au diagnostic des besoins en formation		■
Droit à ½ journée d'information/sensibilisation sur la base des thématiques proposées		■
Collaboration privilégiée aux actions du CREAI		■
Service de saisie en ligne et diffusion gratuite de vos offres d'emploi sur le site du CREAI		■
Réception de notre bimestriel numérique « Flash Info » et des relais d'information ciblée	•	■
Réception prioritaire des publications de la fédération des CREAI	•	■
Diffusion de vos événements sur le site internet du CREAI	• personne morale uniquement	■
Location à tarif préférentiel des salles du CREAI : 110€ au lieu de 170€ / jour	• personne morale uniquement	■